

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1390

7 juillet 2007

SOMMAIRE

Allied Investors S.A.	66701	La Perle Fine Sarl	66700
AM Construction S.A.	66683	LGIG 2 MKII LP	66685
AM Construction S.A.	66683	LGIG HKW GP S.à r.l.	66685
Anderson Finance S.A.	66720	March Europe S.A.	66697
Ansbacher Group Holdings Limited	66688	Megafood Participations	66699
Apicius SA	66698	MSE S.A.	66719
Applex S.A.	66718	NevaFunds	66675
Arlvest S.A. Holding	66688	New Aster S. à r.l.	66690
Automotive Components Europe S.A.	66687	Nord Est Asset Management	66719
Benap S.A.	66701	Palais d'Été Restaurant Sarl	66699
Chauffage-Sanitaire Laera S.à r.l.	66683	Parfid S.A.	66682
Chauffage-Sanitaire Laera S.à r.l.	66684	Pasfin S.A.	66687
Co-Investment 2 SCS	66688	Plough Holding S.A.	66697
Conforto Holding S.A.	66676	Prometheus S.A.	66684
Danator Lux Holding S.A.	66696	Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l.	66690
Daneb S.A.	66675	SBM Construction	66720
DL AUDIT Luxembourg	66719	Seramans S.A.	66690
Eginter S.A.	66697	Société de Développement Agricole - ZE-VA S.A.	66684
Ella S.à r.l.	66676	Société de Développement Agricole - ZE-VA S.A.	66684
European Moto Holding Sarl	66698	Société Nouvelle Trimex S.à r.l.	66700
European Planning Associates	66701	Sogesmaint Luxembourg	66696
Euroshop East Holding S.A.	66678	SOPAF Asia S.à r.l.	66701
Fondation du Souvenir et de l'Amitié	66698	Southinvest SAH	66700
Forgespar S.A.	66696	Studio Cophia, s.à r.l.	66674
Icmos (Luxembourg) S.A.	66720	THERMO Db Services S.à r.l.	66685
Information Services Consultants G.m.b.H.	66697	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A.	66702
Insight Finance S.A.	66719	Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg	66676
Julius Baer Multicash Advisory	66674	VSS Vertex Luxembourg S.à r.l.	66689
Julius Baer Multifund Advisory	66675	Wanchaï Europe S.A.	66689
Julius Baer Multiinvest Advisory	66678	Worldwide Mounts S.à r.l.	66689
Julius Baer Multipartner Advisory	66690		
La Luxembourgeoise	66676		
La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances	66718		

Julius Baer Multicash Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.420.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007 um 15.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Référence de publication: 2007063825/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Studio Cophia, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 53.840.

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Jacqueline Hippert, maître-coiffeuse, née à Luxembourg le 28 novembre 1966, demeurant à L-3321 Berchem, 21, rue Meckenheck.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle STUDIO COPHIA, s.à r.l. (numéro d'identité: 1996 24 01 050), avec siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.840, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 206 du 23 avril 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'associée unique prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 juillet 2001, publiée au Mémorial C, numéro 47 du 10 janvier 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 2007, en voie de publication au Mémorial C,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide d'annuler les deuxième, troisième et quatrième résolutions adoptées par erreur dans le prédit acte du 2 avril 2007 et ayant trait à la conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros et à l'augmentation du capital social d'un montant de cinq euros trente-deux cents (€ 5,32), étant donné que la conversion du capital social en euros avait déjà été décidée par la prédite assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 juillet 2001.

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société a la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.»

L'associée unique décide que la première résolution adoptée dans ledit acte du 2 avril 2007 reste en vigueur.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hippert, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 mai 2007. Relation: CAP/2007/925. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 mai 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007063824/236/37.

(070067289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

NevaFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.706.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2007

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 25 avril 2007 que

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de MM Ignace Rotman demeurant professionnellement au 63, Curzon Street, à UK - W1J8PD London, Daniel Van Hove demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg et Patrick Vallette d'Osia demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève jusqu'à l'assemblée Générale Annuelle de 2008 est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises est approuvé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Extrait de la résolution du conseil d'administration avec effet au 25 avril 2007

- Mr Ignace Rotman est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 25 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Le Conseil d'Administration

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007063819/1670/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Julius Baer Multifund Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.422.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007 um 17.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007063846/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Daneb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 114.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063931/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05361. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

La Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 7.074.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

LA LUXEMBOURGEOISE

Signature / Signature

Un Fondé de Pouvoir / Un Administrateur

Référence de publication: 2007063932/2198/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04520. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Ella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.
R.C.S. Luxembourg B 71.412.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour la société ELLA SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063933/813/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05508. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Conforto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 6.465.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063987/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04678. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 8.310.

Liste de signatures autorisées avec effet au 15 mai 2007

La Banque est engagée par la signature collective à deux, exercée par les Administrateurs, les Membres du Comité Exécutif, ainsi que par les Membres de la Direction Générale, les Membres de la Direction et les Adjoints à la Direction dont la signature est limitée à la succursale. Les Cadres sont titulaires de la procuration collective à deux limitée à la succursale. Ils ne peuvent pas signer entre eux.

Conseil d'administration:

Signature collective à 2

de Picciotto Edgar, Président

Blum Pierre-Alain
Brunschwig Nicolas
Frenkel Jacob A.
Mancher Helmut
Respinger Pierre
Rotman de Picciotto Anne
Saurel Paul L.
Vodoz Olivier

Comité exécutif:

Signature collective à 2
de Picciotto Guy, Président
Benezra Maurice, Directeur général
Bernard Christophe, Directeur général
de Picciotto Daniel, Directeur général
de Picciotto Michael, Directeur général
Gigon André, Directeur général
Huber Hansruedi, Directeur général

Membre de la direction:

Signature collective à 2
limitée à la succursale
Guerra Francis
Labranche André
Silori Tony
Stilmant Eric
Vandenbrande Alphonse
Valori Alberto

Adjoint à la direction:

Signature collective à 2
limitée à la succursale
Friden-Steiper Elke
Jovet André
Lassine Philippe
Muller Daniel
Saura Andrea
Sermaize Patrick
Waltregny Vérane
Wolff Nathalie

Cadre:

Procuration collective à 2
limitée à la succursale
Ne peuvent pas signer entre eux
Albanese Christophe
Amatucci Maxime
André Thierry
Benzeno Guy
Cortolezzis Consi
Feller Nathalie
Feraud Sylvain
Giunta Carine
Jacob Sabine
Krier Michèle
Liebisch Corinne

Margato Nélia
 Mockel Marie-Paule
 Ragni Gianluca
 Schalik Jean-Pierre
 Thilmany Guy
 Vanwalleghem Mieke
 Watelet Marc

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

UNION BANCAIRE PRIVEE, SUCCURSALE LUXEMBOURG

M.-P. Mockel / V. Waltregny

Référence de publication: 2007063788/1670/80.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05448. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Julius Baer Multiinvest Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.423.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007 um 16.30 Uhr

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007063830/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Euroshop East Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 128.005.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

AGIR I&S LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres EC1N 8SS, 20-23 Greville Street, représentée par Monsieur Patrick Meunier, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 avril 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROSHOP EAST HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

La siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième vendredi du mois de juin 2008 à 14.00 heures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir AGIR I&S LIMITED, prénommée, déclare souscrire à toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Fabrizio Mion, directeur de société, né à Lugano (Suisse), le 16 mai 1957, demeurant à CH-6926 Mantagnola (Collina d'oro), 21, Via Campagna,

b) Monsieur Augusto Hösli, directeur de société, né à Lugano (Suisse), le 25 janvier 1970, demeurant à CH-6984 Pura, Via David Bianchi,

c) Monsieur Patrick Meunier, conseil économique, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

3.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007. LAC/2007/6578. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007063770/227/215.

(070067036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Parfid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.941.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Pour extrait conforme, Luxembourg, le 4 mai 2007

Pour la société un mandataire

Référence de publication: 2007064143/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

AM Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2A, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 110.917.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 27 avril 2007

Les administrateurs de la société anonyme AM CONSTRUCTION S.A. ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs nomment au poste de Président du Conseil d'Administration Monsieur André Martin, demeurant à rue des Roses, 2B, L-3367 Leudelange, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme
Pour AM CONSTRUCTION S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007064158/1427/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03662. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Chauffage-Sanitaire Laera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 40, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 54.500.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTIS S.A.
Signature

Référence de publication: 2007064159/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06142. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

AM Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2A, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 110.917.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2006

L'Assemblée Générale de la société AM CONSTRUCTION procède aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Madame Monique Touilly du poste d'administrateur.

2. L'Assemblée nomme en remplacement Mademoiselle Sabrina Martin au poste d'administrateur, employée privée, née le 10 février 1978 à Messancy (Belgique), demeurant à L-3367 Leudelange, rue des Roses, 2B, pour une durée de six ans.

3. Les mandats des autres membres du Conseil d'Administration, Monsieur André Martin et Monsieur Fernando Caramelo, sont renouvelés pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme
Pour AM CONSTRUCTION S.A.
VO CONSULTING LUX S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007064156/1427/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03656. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Prometheus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 103.941.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 avril 2007 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en date du 4 avril 2007.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007064161/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Chauffage-Sanitaire Laera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 40, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 54.500.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064160/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06134. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Société de Développement Agricole - ZEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.674.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064228/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05653. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Société de Développement Agricole - ZEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.674.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064229/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05649. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

LGIG 2 MKII LP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.907.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064178/2570/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

LGIG HKW GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.968.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064179/2570/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

THERMO Db Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 128, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 128.056.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Lucien Calisti, directeur technique, demeurant à F-57700 Ranguieux, 15, rue de Neufchef.
2. Monsieur David Calisti, technicien supérieur, demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 17, rue de la Potence, non présent, ici représenté par Monsieur Lucien Calisti, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Thionville, le 7 mai 2007,
3. Monsieur Vincent Salmon, ingénieur mécanicien, demeurant à F-57855 St Privat la Montagne, 30, rue de Metz, non présent, ici représenté par Monsieur Lucien Calisti, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Thionville, le 7 mai 2007,
4. Monsieur Roch Carradore, technicien, demeurant à F-57120 Rombas, 9, rue Rode, non présent ici représenté par Monsieur Lucien Calisti, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Thionville, le 6 mai 2007,
5. Monsieur Bruno Bezancon, technicien, demeurant à F-45230 Genevriere des Bois, 23, rue de l'Avenir, non présent, ici représenté par Monsieur Lucien Calisti, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Genevriere des Bois, le 4 mai 2007,

lesquels pouvoirs, après avoir été signés ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de THERMO Db SERVICES S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- toutes activités de maintenance conditionnelle, effective, préventive, prédictive, de mesure, de contrôle, et d'expertise dans les domaines acoustiques, électriques, thermographiques et vibratoires ainsi que le contrôle non destructif.

- La société peut prendre des participations dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait de nature à favoriser le développement du patrimoine social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions alliances ou sociétés en participation, ou groupements d'intérêts économique.

- En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100 de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts
1.- Monsieur David Calisti, prénommé	5
2.- Monsieur Vincent Salmon, prénommé	15
3.- Monsieur Roch Carradore, prénommé	4
4.- Monsieur Bruno Bezancon, prénommé	25
5.- Monsieur Lucien Calisti, prénommé	51
Total: cent parts sociales	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Lucien Calisti, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3514 Dudelange, 128, route de Kayl.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Calisti, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2007. Relation: EAC/2007/5012. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007064216/203/101.

(070067774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064287/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05892. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2007

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
PASFIN S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007065305/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Ansbacher Group Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.073.575,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.888.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 26 avril 2007

En date du 26 avril 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de révoquer Monsieur Bradley Erickson de son mandat de gérant avec effet au 26 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

ANSBACHER GROUP HOLDINGS LIMITED

Signature

Référence de publication: 2007065281/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06686. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Co-Investment 2 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.969.

RECTIFICATIF

Extrait

Les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

	Parts sociales
MHREC REAL ESTATE S.à r.l.	37.000
HEDF LUXEMBOURG S.à r.l.	37.000
GALOTTI S.p.A.	37.000
EX VAR CO-INVESTMENT GP S.à r.l.	1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

CO-INVESTMENT 2 SCS

Signature

Référence de publication: 2007065282/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Arvest S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 74.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007065360/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00099. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

VSS Vertex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VSS VERTEX LUXEMBOURG S.à r.l.

V. Strappa

Mandataire

Référence de publication: 2007065362/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00098. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Worldwide Mounts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.977.

La société a été constituée suivant acte notarié du Maître Gérard Lecuit reçu en date du 20 février 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 529 du 21 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007065363/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04490. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Wanchai Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.119.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065334/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05946. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Seramans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 66.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065339/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06450. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Julius Baer Multipartner Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.424.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007
um 16.15 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007063828/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.864.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.755.

Par résolution signée en date du 10 mai 2007, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063871/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

New Aster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 124.222.

In the year two thousand and six, on the tenth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NEW ASTER S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 25 October 2006 of Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg and whose articles (the «Articles») have not yet been published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, who appoints as secretary and as scrutineer Mrs Solange Wolter, employee in Mersch.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or then-proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 1,600 (one thousand six hundred) Shares with a nominal value of 25.- Euro each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 10,678,675.- (ten millions six hundred seventy-eight thousand six hundred seventy-five Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euros) to EUR 10,718,675.- (ten millions seven hundred eighteen thousand six hundred seventy-five Euros) by the creation and issue of 427,147 (four hundred twenty-seven thousand one hundred forty-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, by contribution in kind consisting of 1% of the share capital of ASTER 1 S.A, i.e., 14,239 (fourteen thousand two hundred thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each, a public company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies registered under number B 102.811 (the «ASTER 1 Shares»).

2) To record the subscription of the total number of 427,147 (four hundred twenty-seven thousand one hundred forty-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- each by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B, CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED and STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION and payment for such new shares by contribution in kind of 14,239 (fourteen thousand two hundred thirty-nine) ASTER 1 Shares with a total nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 10,678,675.- (ten millions six hundred seventy-eight thousand six hundred seventy-five Euros).

3) To acknowledge the fix rate exemption request pursuant to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

4) To amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

«The share capital is fixed at EUR 10,718,675.- (ten millions seven hundred eighteen thousand six hundred seventy-five Euros) represented by 428,747 (four hundred twenty-eight thousand seven hundred and forty-seven) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»»

5) Miscellaneous.

First resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 10,678,675.- (ten millions six hundred seventy-eight thousand six hundred seventy-five Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euros) to EUR 10,718,675.- (ten millions seven hundred eighteen thousand six hundred seventy-five Euros) by the creation and issue of 427,147 (four hundred twenty-seven thousand one hundred forty-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, by contribution in kind consisting of 1% of the share capital of ASTER 1 S.A, i.e., 14,239 (fourteen thousand two hundred thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each, a public company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies registered under number B 102.811 (the «ASTER 1 Shares»).

Subscription and payment

The shareholders resolve to accept subscriptions for the total number of 427,147 (four hundred twenty-seven thousand one hundred forty-seven) new shares by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., CVC EUROPEAN EQUITY

PARTNERS III PARALLEL FUND A, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B, CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED and STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION and payment for such new shares by contribution in kind of ASTER 1 Shares, as follows:

- 325,991 (three hundred twenty-five thousand nine hundred ninety-one) new Shares with a nominal value of EUR 25.- each by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. against contribution in kind of 10,867 (ten thousand eight hundred sixty-seven) ASTER 1 Shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 8,149,775.- (eight millions one hundred forty nine seven hundred seventy five Euros);

- 6,638 (six thousand six hundred thirty-eight) new Shares with a nominal value of EUR 25.- each by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A against contribution in kind of 221 (two hundred twenty-one) ASTER 1 Shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 165,950.- (one hundred sixty five thousand nine hundred and fifty Euros);

- 6,638 (six thousand six hundred thirty-eight) new Shares with a nominal value of EUR 25.- each by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B against contribution in kind of 221 (two hundred twenty-one) ASTER 1 Shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 165,950.- (one hundred sixty five thousand nine hundred and fifty Euros);

- 4,887 (four thousand eight hundred eighty-seven) new Shares with a nominal value of EUR 25.- each by CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P. against contribution in kind of 163 (one hundred sixty-three) ASTER 1 Shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 122,175.- (one hundred twenty two thousand one hundred and seventy five Euros);

- 16,799 (sixteen thousand seven hundred ninety-nine) new Shares with a nominal value of EUR 25.- each by CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P. against contribution in kind of 560 (five hundred sixty) ASTER 1 Shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 419,975.- (four hundred nineteen thousand nine hundred and seventy five Euros);

- 4,179 (four thousand one hundred seventy-nine) new Shares with a nominal value of EUR 25.- each by CITI EUROPE CO-INVEST, L.P. against contribution in kind of 139 (one hundred thirty-nine) ASTER 1 Shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 104,475.- (one hundred four thousand four hundred and seventy five Euros);

- 20,897 (twenty thousand eight hundred ninety-seven) new Shares with a nominal value of EUR 25.- each by CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED against contribution in kind of 697 (six hundred ninety-seven) ASTER 1 Shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 522,425.- (five hundred twenty two thousand four hundred and twenty five Euros);

- 4,425 (four thousand four hundred twenty-five) new Shares with a nominal value of EUR 25.- each by CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED against contribution in kind of 148 (one hundred forty-eight) ASTER 1 Shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 110,625.- (one hundred ten thousand six hundred and twenty five Euros);

- 36,693 (thirty-six thousand six hundred ninety-three) new Shares with a nominal value of EUR 25.- each by STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION against contribution in kind of 1,223 (one thousand two hundred twenty-three) ASTER 1 Shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros), which contribution is made at fair market value of EUR 917,325.- (nine hundred seventeen thousand three hundred and twenty five Euros).

Here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg;

By virtue of proxies established under private seal,

Who, after having stated that its principals have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of its principals to the ownership of the new Shares as indicated above against their respective name.

Board of managers of the company's intervention

Thereupon intervene the board of managers of the Company (the «Board of Managers»), here represented by Patrick Van Hees, pre-named by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described contribution in kind, the Board of Managers expressly agrees with the description of the ASTER 1 Shares to be contributed to the Company, with the effective transfer of the ASTER 1 Shares held by CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B, CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED and STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION and confirms the validity of the subscription and payment, as documented by the Valuation Report, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed.

The Board of Managers is of the opinion that the value of the contribution in kind (corresponding to the fair market value, i.e. EUR 10,678,675.- (ten millions six hundred seventy-eight thousand six hundred seventy-five Euros) as described

above in exchange of 427,147 (four hundred twenty-seven thousand one hundred forty-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- each in the Company, will correspond at least to the value of the new shares to be issued, and that, accordingly, the Company may issue a total of 427,147 (four hundred twenty-seven thousand one hundred forty-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- each to CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B, CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED and STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION.

Request for an exemption from proportional capital tax

Insofar as the contributions in kind of the ASTER 1 Shares result in the Company holding more than sixty-five per cent (65%) of the shares (as documented in the shares register a copy of which is attached to the preset deed) issued by a company incorporated in the European Union, it is referred to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption. Therefore the Company expressly requests the proportional capital duty exemption pursuant to the aforesaid Article 4.2.

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

«The share capital is fixed at EUR 10,718,675.- (ten millions seven hundred eighteen thousand six hundred seventy-five Euros) represented by 428,747 (four hundred twenty-eight thousand seven hundred and forty-seven) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominalled in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société NEW ASTER S.à.R.L, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), non encore inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée en droit Luxembourgeois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché du Luxembourg, en date du 25 octobre 2006, et dont les articles (les «Articles») n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg qui désigne comme secrétaire et choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les Associés ou leurs représentants, le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur seront enregistrées avec cet acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les 1.600 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- euros chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

3. Tous les Associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux exigences de convocation et formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 10.678.675,- (dix millions six cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze Euros) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de EUR

40.000,- (quarante mille Euros) à EUR 10.718.675,- (dix millions sept cent dix-huit mille six cent soixante-quinze Euros) par la création et l'émission de 427.127 (quatre cent vingt-sept mille cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune, par un apport en nature consistant à 1% du capital social de ASTER 1 S.A, i.e, 14.239 (quatorze mille deux cent trente neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, une société ouverte constituée en droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 102.811 (les «Actions de ASTER 1»).

2) Enregistrer la souscription d'un montant total de 427.147 (quatre cent vingt sept mille cent quarante sept) nouvelles parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B, CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED et STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION et le paiement pour ces nouvelles parts sociales par un apport en nature de 14.239 (quatorze mille deux cent trente neuf) parts sociales de ASTER 1 ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport étant fait à la juste valeur de marché de EUR 10.718.675,- (dix millions sept cent soixante-dix huit mille six cent soixante-quinze Euros)

3) Reconnaître le taux fixe de la demande d'exonération relative à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifié, qui offre une exonération du droit d'apport.

4) Modifier l'article 5.1 de l'Article relatif au capital social, de sorte à refléter les décisions prises et d'adapter les définitions subséquentes, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 10.718.675,- (dix millions sept cent soixante-dix huit mille et six cent soixante-quinze Euros) représenté par 428.747 (quatre cent vingt huit mille sept cent quarante sept), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- €), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés.»»

5) Divers

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société souscrit d'un montant de EUR 10.678.675,- (dix millions six cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.000,- (quarante mille Euros) à EUR 10.718.675,- (dix millions sept cent dix huit mille six cent soixante-quinze Euros) par la création et l'émission de 427.127 (quatre cent vingt sept mille cent vingt sept) nouvelles parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq Euro) chacune, par un apport en nature consistant à 1% du capital social de ASTER 1 S.A. i.e, 14.239 (quatorze mille deux cent trente neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, une société ouverte constituée en droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 102.811 (les «Actions de ASTER 1»).

Souscription et paiement

Les associés décident d'accepter la souscription d'un montant total de 427.147 (quatre cent vingt sept mille cent quarante sept) nouvelles parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS LU PARALLEL FUND A, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B, CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED et STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION et le paiement pour ces nouvelles parts sociales par un apport en nature des Actions de ASTER 1, comme il suit:

- 325.991 (trois cent vingt cinq mille neuf cent quatre vingt onze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P en échange de l'apport en nature de 10.867 (dix mille huit cent soixante sept) actions de ASTER 1 d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport est fait à la juste valeur de marché de EUR 8.149.775,- (huit millions cent quarante neuf mille sept cent soixante quinze Euros);

- 6.638 (six mille six cent trente huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A en échange de l'apport en nature de 221 (deux cent vingt et un) actions de ASTER 1 d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport est fait à la juste valeur de marché de EUR 165.950,- (cent soixante cinq mille neuf cent cinquante Euros);

- 6.638 (six mille six cent trente huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B en échange de l'apport en nature de 221 (deux cent vingt et un) actions de ASTER 1 d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport est fait à la juste valeur de marché de EUR 165.950,- (cent soixante cinq mille neuf cent cinquante Euros);

- 4.887 (quatre mille huit cent quatre vingt sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P. en échange de l'apport en nature de 163 (cent soixante trois) actions de ASTER 1 d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport est fait à la juste valeur de marché de EUR 122.175,- (cent vingt deux mille cent soixante quinze Euros);

- 16.799 (seize mille sept cent quatre vingt dix neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., en échange de l'apport en nature de 560 (cinq cent soixante) actions de ASTER 1 d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport est fait à la juste valeur de marché de EUR 419.975,- (quatre cent dix neuf mille neuf cent soixante quinze Euros);

- 4.179 (quatre mille cent soixante dix neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., en échange de l'apport en nature de 139 (cent trente neuf) actions de ASTER 1 d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport est fait à la juste valeur de marché de EUR 104.475,- (cent quatre mille quatre cent soixante quinze Euros);

- 20.897 (vingt mille huit cent quatre vingt dix sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, en échange de l'apport en nature de 697 (six cent quatre vingt dix sept) actions de ASTER 1 d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport est fait à la juste valeur de marché de EUR 522.425,- (cinq cent vingt deux mille quatre cent vingt cinq Euros);

- 4.425 (quatre mille quatre cent vingt cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED en échange de l'apport en nature de 148 (cent quarante huit) actions de ASTER 1 d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport est fait à la juste valeur de marché de EUR 110.625,- (cent dix mille six cent vingt cinq Euros);

- 36.693 (trente six mille six cent quatre vingt treize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION en échange de l'apport en nature de 1.223 (mille deux cent vingt trois) actions de ASTER 1 d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros), cet apport est fait à la juste valeur de marché de EUR 917.325,- (neuf cent dix sept mille trois cent vingt cinq Euros).

Représenté ici par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg;

En vertu de procurations données sous seing privé, ci-annexées

Qui, après avoir déclaré que les commettants ont une connaissance complète des Statuts de la société, déclare souscrire au nom des commettants pour la propriété des nouvelles parts sociales comme indiqué ci-dessus à coté de leur nom respectif.

Conseil des directeurs de la société d'intervention

Sur quoi intervient le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration qui demeurera ici annexée.

Reconnaissant avoir été à l'avance informé de l'étendue de sa responsabilité, juridiquement engagé comme Conseil de Gérance par l'apport en nature décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance accepte expressément la description des Actions de ASTER 1 devant être apportées à la Société, le transfert effectif des Actions de ASTER 1 détenus par CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B, CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED et STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION et confirme la validité de la souscription et le paiement, tels que documentés dans le rapport d'évaluation, dont une copie a été signée par les parties présentes en vue d'être enregistrée avec l'acte notarié. La valeur de marché de l'apport est de EUR 10.678.675,-.

Le Conseil de Gérance est de l'avis que la valeur de l'apport en nature comme décrite ci-dessus en échange de 427.147 (quatre cent vingt sept mille cent quarante sept) nouvelles parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune dans la société, correspondra au moins à la valeur des nouvelles parts sociales à émettre, et que, en conséquence, la compagnie pourra émettre au total de 427.147 (quatre cent vingt sept mille cent quarante sept) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- chacune à CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B, CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED et STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION.

Demande d'exonération proportionnelle des droits de constitution

En tant que l'apport en nature des parts sociales de ASTER 1 conduit à ce que la société possède plus de soixante cinq pour cent (65%) des parts sociales (comme acte dans le registre des parts sociales dont une copie est attachée au présent acte notarié) émises par une société enregistrée dans l'Union Européenne, on se réfère à l'article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971, modifié, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. Par conséquent la société demande expressément l'exonération du droit proportionnel d'apport conformément à l'article susmentionné 4-2.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 de l'Article relatif au capital social, de sorte à refléter les décisions prises et d'adapter les définitions subséquentes, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 10.718.675,- (dix millions sept cent soixante-dix huit mille et six cent soixante-quinze Euros) représenté par 428.747 (quatre cent vingt huit mille sept cent quarante sept), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- €), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés.»»

66696

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2007, vol. 438, fol. 82, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063796/242/315.

(070067083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Danator Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.289.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 septembre 2004,
acte publié au Mémorial C n^o 1260 du 9 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANATOR LUX HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063922/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04917. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Sogesmaint Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.967.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063986/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02198. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Forgespar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.936.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063953/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03373. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

March Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.116.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063989/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04685. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Information Services Consultants G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063991/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07438. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Plough Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.728.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063949/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03341. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Eginter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.916.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007063985/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04943. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

European Moto Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.745.

Le bilan de la société au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007063954/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01653. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Apicius SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 84.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour APICIUS S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007063955/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04399. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Fondation du Souvenir et de l'Amitié, Fondation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg G 48.

COMPTES DE RESULTATS 2006

	Recettes	€
Produits financiers	4.845,20	4.845,20
Total recettes	4.845,20	4.845,20
	Dépenses	
Frais bancaires	24,94	24,94
Frais divers	-	-
Total dépenses	24,94	24,94
Recettes nettes	4.820,26	4.820,26

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat à affecter	€ 4.820,26
-------------------------------	---------------

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

<i>Actif</i>	€
Rotary Club de Luxembourg	-
Banques:	
Compte courant	3.316,43
Compte épargne	<u>262.337,02</u>
Total Actif	265.653,45
<i>Passif</i>	
Fonds de réserve	254.308,39
Fonds d'activités	0
Dons à payer	<u>0</u>
Total Passif	254.308,39

BUDGET 2007

<i>Recettes</i>	
Dons	10.000
Dividendes	0
Intérêts	<u>4.000</u>
Total	14.000
<i>Dépenses</i>	
Frais financiers	30
Bourses d'études	2.500
Dotations aux fonds de réserve	5.000
Projets de développement	<u>5.000</u>
Total	12.530
Résultat de l'exercice	1.470

Référence de publication: 2007064012/321/47.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04658. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Palais d'Eté Restaurant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 4, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 104.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064009/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02799. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Megafood Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.637.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 1999, acte publié au Mémorial C no 223 du 23 mars 2000, modifiés par-devant le même notaire en date du 11 juillet 2000, acte publié au Mémorial C no 872 du 5 décembre 2000, et en date du 3 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 816 du 10 août 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGAFOOD PARTICIPATIONS
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007063995/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04900. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Société Nouvelle Trimex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, Rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 6.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064011/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02902. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

La Perle Fine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 51, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 95.854.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064006/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02791. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Southinvest SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.543.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n^o 178 du 13 avril 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n^o 75 du 5 février 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 793 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUTHINVEST S.A.H.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007064005/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04906. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

European Planning Associates, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.579.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007064003/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04912. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Allied Investors S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 26.612.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch maintenant à Luxembourg, en date du 4 septembre 1987, acte publié au Mémorial C n^o 380 du 28 décembre 1987, modifiée par-devant le même notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 18 octobre 1994, acte publié au Mémorial C n^o 43 du 27 janvier 1995 et par acte sous seing privé en date du 18 octobre 2001, publié par extrait au Mémorial C n^o 390 du 11 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLIED INVESTORS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064004/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04908. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Benap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.526.

EXTRAIT

Maître Philippe Penning, avocat à la Cour, a démissionné le 19 mars 2007 de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait conforme

s. P. Penning

Référence de publication: 2007064094/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

SOPAF Asia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.339.

Par contrat de cession sous seing privé en date du 31 mars 2007, la société LM-IS S.à.r.l. Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 19-21, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.906 a cédé 10% de la société SOPAF ASIA S.à.r.l. soit 50 parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- à la société DE AGOSTINI S.A. SICAR S.A., Société Anonyme, ayant son siège social 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.206.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPAF ASIA S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2007064103/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of January.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TYROL ACQUISITION 1 & Cie S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary then residing in Mersch, on 10 October 2006 published in the Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations of 6 December 2006 number C 2276 and registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 120.670 (the «Company»).

The meeting is declared open with M^e François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Thomas Roberdeau, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(I) That the purpose of the meeting is to pass the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the nominal value of each Ordinary Share in issue in the Company from ten Euro (€ 10.-) to one Euro (€ 1.-) by splitting each share by ten (10) so that the issued share capital of the Company is represented by thirty-nine thousand nine hundred and ninety (39,990) Ordinary Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, being all subscribed by the existing Ordinary Shareholders receiving ten (10) new Ordinary Shares for each old Ordinary Share held.

2. Creation of two classes of Ordinary Shares within the Company by (i) the reclassification of the existing thirty-nine thousand nine hundred and ninety (39,990) Ordinary Shares into thirty-nine thousand nine hundred and ninety (39,990) Ordinary Class A Shares with such rights and obligations as set forth in the articles as amended as per the following agenda items and (ii) increase of the issued share capital of the Company to sixteen million four hundred and ninety-one thousand nine hundred and fifty Euro (€ 16,491,950.-) by the issue of twelve million sixty-seven thousand four hundred and three (12,076,403) additional Ordinary Class A Shares and four million three hundred seventy-five thousand five hundred forty-seven (4,375,547) Ordinary Class B Shares with a nominal value and a subscription price of one Euro (€1.-) each with such rights and obligations as set forth in the articles as amended as per the following agenda items; subscription to such additional and new shares by the subscribers set forth hereafter; payment of the subscription price by contribution in cash; issue of the additional Ordinary Class A Shares and the new Ordinary Class B Shares and allocation of the amount of sixteen million four hundred and fifty-one thousand nine hundred and fifty Euro (€16,451,950.-) to the share capital account of the Company.

Subscribers	Number of shares	Class of shares	Aggregate Subscription price in EUR
TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l.	9,789,650	A	9,789,650.-
CHARTERHOUSE TVC Sarl	2,286,753	A	2,286,753.-
ANTIN PARTICIPATION 5 SAS	59,988	B	59,988.-
CDC INFRASTRUCTURE	3,955,628	B	3,955,628.-
TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), Ltd	62,259	B	62,259.-
TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), Ltd	45,720	B	45,720.-
MAC EQUITY HOLDINGS, LLC	11,998	B	11,998.-

INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED - ICIL	119,977	B	119,977.-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2007 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	36,737	B	36,737.-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	41,266	B	41,266.-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	18,630	B	18,630.-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	23,344	B	23,344.-
Total	16,451,950		16,451,950.-

Participation of the new shareholders in the general meeting.

3. Approval of the transfer of ten (10) Ordinary Class A Shares from Mr Matthias Calice to TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l. by the other shareholders of the Company.

4. Change of the financial year end of the Company from 31st December to 31st March and the date of the annual general meeting from the second Monday of April to the second Monday of July.

5. Acknowledgement of the resignation of Mr John Viola, Mr Tanguy Serra and Mrs Ingrid Moinet from the Supervisory Board of the Company with effect from the date hereof and appointment as new members of the Supervisory Board with effect from the date hereof of the following persons: Mr Philippe Costeletos, Mr Jean-Rémy Roussel, Mr Bernard Attali, Mr Jean-Baptiste Brian, Mr Emmanuel Lejay, Mr Jean Bensaïd, Mr Guillaume Cadiou and Mr Lionel Giacomotto for a period of three years ending immediately after the Shareholders resolutions resolving on the financial statements of the third accounting year that will be closed after the date of the Shareholders meeting appointing them.

6. Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxies as attached in Schedule 1 in order, among others, to implement the resolutions taken under items 1 to 5 of the agenda.

(II) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(III) That it appears from the attendance list that all Shares in issue in the Company are present or represented at the extraordinary general meeting so that the quorum by law and by the articles of association of the Company is reached and the Meeting is thus validly constituted and may be validly held.

After the foregoing was approved by the Meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

It is decided to reduce the nominal value of each Ordinary Share in issue in the Company from ten Euro (€ 10.-) to one Euro (€ 1.-) by splitting each share by ten so that the issued share capital of the Company is represented by thirty-nine thousand nine hundred and ninety (39,990) Ordinary Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each and one unlimited share of ten Euro (EUR 10.-).

Second resolution

It is decided to create two classes of Ordinary Shares within the Company by (i) the reclassification of the existing thirty-nine thousand nine hundred and ninety (39,990) Ordinary Shares into thirty-nine thousand nine hundred and ninety (39,990) Ordinary Class A Shares with such rights and obligations as set forth in the articles as amended as per the following agenda items and (ii) to increase the issued share capital of the Company to sixteen million four hundred and ninety-one thousand nine hundred and fifty Euro (€ 16,491,950.-) by the issue of twelve million sixty-seven thousand four hundred and three (12,076,403) additional Ordinary Class A Shares and four million three hundred seventy-five thousand five hundred forty-seven (4,375,547) Ordinary Class B Shares with a nominal value and a subscription price of one Euro (€ 1.-) each with such rights and obligations as set forth in the articles as amended as per the following agenda items.

It is noted that the existing shareholders waive their pre-emption rights with respect to the issue of shares.

Thereupon the subscribers appeared as set forth below, represented by M^e François Felten pursuant to a proxy (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith) subscribed to such additional and new shares as set out in the table here below.

Subscribers	Number of shares	Class of shares	Aggregate Subscription price in EUR
TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l.	9,789,650	A	9,789,650.-
CHARTERHOUSE TVC Sarl	2,286,753	A	2,286,753.-
ANTIN PARTICIPATION 5 SAS	59,988	B	59,988.-
CDC INFRASTRUCTURE	3,955,628	B	3,955,628.-
TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), Ltd	62,259	B	62,259.-

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), Ltd	45,720	B	45,720.-
MAC EQUITY HOLDINGS, LLC	11,998	B	11,998.-
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED - ICIL	119,977	B	119,977.-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2007 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	36,737	B	36,737.-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	41,266	B	41,266.-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	18,630	B	18,630.-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	23,344	B	23,344.-
Total	16,451,950		16,451,950.-

The total subscription price of the additional Ordinary Class A Shares and of the new Ordinary Class B Shares of an amount of sixteen million four hundred fifty-one thousand nine hundred and fifty Euro (€ 16,451,950.-) is paid by way of contribution in cash.

Evidence of full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to issue twelve million seventy-six thousand four hundred and three (12,076,403) additional Ordinary Class A Shares and four millions three hundred seventy-five thousand five hundred and forty-seven (4,375,547) additional Ordinary Class B Shares and to allocate the amount of sixteen million four hundred fifty-one thousand nine hundred and fifty Euro (€ 16,451,950.-) to the share capital amount of the Company.

Following the hereabove subscriptions the new shareholders were entitled to vote on the following items of the agenda.

Third resolution

The shareholders resolved to approve the transfer of ten (10) Ordinary Class A Shares from Mr Matthias Calice to TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l.

Fourth resolution

It is decided to change the financial year end of the Company from 31st December to 31st March and to change the date of the annual general meeting from the second Monday of April to the second Monday of July.

Fifth resolution

It is resolved to acknowledge the resignation of Mr John Viola, Mr Tanguy Serra and Mrs Ingrid Moinet from the Supervisory Board of the Company with effect from the date hereof and to appoint as new members of the Supervisory Board with effect from the date hereof the following persons all for a period of three years ending immediately after the Shareholders resolutions resolving on the financial statements of the third accounting year that will be closed after the date of the Shareholders meeting appointing them:

- Mr Philippe Costeletos, born in New York - USA, on June 20, 1965 with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP Stirling Square 5-7 Carlton Gardens London SW1YAD,
- Mr Jean-Rémy Roussel, born in Lille (France) on February 8, 1966 with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP Stirling Square 5-7 Carlton Gardens London SW1YAD,
- Mr Bernard Attali, born in Alger (Algeria) on November 1, 1943 with professional address at 2 rue Villersexel Paris,
- Mr Jean-Baptiste Brian, born in Paris (14e) on May 21, 1978 with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP Stirling Square 5-7 Carlton Gardens London SW1YAD,
- Mr Emmanuel Lejay, born in Antony (92) (France) on October 13, 1966 with professional address at 6, rue Buffon 78150 Le Chesnay France,
- Mr Jean Bensaïd, born in Orléansville (Algeria) on June 29, 1961 with professional address at 1, rue de l'Ancienne Mairie 92100 Boulogne Billancourt France,
- Mr Guillaume Cadiou born in Lons-Le-Saunier (France) on September 27, 1977 with professional address at 37 bis, rue du Colisée 75008 Paris and,
- Mr Lionel Giacomotto born in Paris (16e) on April 25, 1965 with professional address at 27 Addison Gardens London W140DP.

Sixth resolution

It is resolved to completely amend and restate the articles of association of the Company in order, among others, to implement the resolutions taken under items 1 to 5 of the agenda, that shall now read as follows:

«Chapter I - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter a société en commandite par actions which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of TYROL ACQUISITION 1 & Cie S.C.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Objectives. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or derivative instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may from time to time borrow in any form, and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Shareholder resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

In such circumstances, Article 29 shall apply.

Chapter II - Corporate Capital, Distribution Rights of Shares, Redemption of Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of sixteen million four hundred ninety-one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 16,491,950.-), divided into twelve million one hundred and sixteen thousand three hundred ninety-three (12,116,393) ordinary shares of class A and four million three hundred seventy-five thousand five hundred forty-seven (4,375,547) ordinary shares of class B with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and one (1) Unlimited Share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

The ordinary shares of class A and the ordinary shares of class B shall have the same rights, privileges, restrictions and obligations as set out in these articles of association.

Art. 6. Net Profits, Legal Reserve, Distribution Rights of Shares.

6.1. The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

6.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's nominal capital.

6.3. The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders.

6.4. Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Art. 7. Form of Shares, Certificates, Transfer of shares.

7.1. All Shares are issued in registered form only.

7.2. All Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company; such Register shall contain the name of each holder, its registered office, the number of Shares held by it and the class to which they belong.

7.3. Share certificates shall be issued at the request of Shareholders only and shall indicate the Shares and be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. Every transfer of a Share shall be entered in the Register. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company (if any) along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company will recognize only one holder for each Share of the Company. In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Company may suspend the exercise of any right pertaining to

the relevant Share until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries or pledgors and pledgees or attaching creditors and attached Shareholders vis-à-vis the Company.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its request, a duplicate certificate may be issued under such conditions (including as to indemnification) as the Company may determine to be given for the benefit of the Company subject to applicable provisions of law.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

7.4. The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by Law.

7.5. Unless otherwise provided by Law, transfers of Shares can require the consent of the Supervisory Board granted in accordance with the provisions of article 15.

A Shareholder who intends to transfer part or all of its Shares in the Company must notify his intention to proceed to such a transfer by registered letter with acknowledgement of receipt addressed to the Supervisory Board. The notice must indicate the number of Shares to be transferred, the identity of the transferee, the price and the terms of the transfer, and the Shareholder wishing to transfer his Shares must evidence the reality of a binding offer by a transferee to purchase the said Shares.

The decision of the Supervisory Board to grant or to refuse its consent must be notified by registered letter with acknowledgement of receipt to the Shareholder who intends to transfer his Shares within three (3) months as of the date of the first notice by the Shareholder who intends to transfer his Shares.

In case the consent is refused by the Supervisory Board, the Shares that are intended to be transferred may be transferred to one or several persons to be proposed by the Supervisory Board at the conditions fixed in the first notice or as the conditions otherwise agreed between the Supervisory Board and the Shareholder who intends to transfer his Shares.

A transfer of Shares shall be considered as null and void and shall have no effect whatsoever vis-à-vis the Company or third parties if the above described procedure is not being followed. In such a case, the Manager is not authorized to register the transferee as new shareholder in the Register.

Art. 8. Liability of the Unlimited Shareholder and of the Shareholders. The Unlimited Shareholder shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the par value and if applicable the issue premium of the Shares they subscribe for and hold.

Chapter III - Management, Supervisory committee

Art. 9. Management. The Company shall be managed by TYROL ACQUISITION 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, in its capacity as sole Unlimited Shareholder («associé commandité») of the Company (herein referred to as the «Manager»).

The Manager may not be removed from its capacity as manager of the Company without its consent.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Manager.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories as designated by the Manager in its sole discretion.

Art. 12. Conflict of Interest and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers or shareholders of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer, employee or a shareholder of such other corporation or firm.

Any manager or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company will indemnify each of the Manager and any partner, director or officer of the Manager, and their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of being or having been a partner, director or officer of the Company or, at the Manager's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled and is without prejudice to Article 10.

Art. 13. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of eight members, including a chairman, who need not be Shareholders.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by Law.

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorize any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

Art. 14. Election. The members of the Supervisory Board of the Company will be elected by the general meeting of Shareholders for a period of three years ending with the decision of the Shareholders resolving on the accounts of the third financial year of the Company closing after the date of their election. Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at anytime, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancy.

Art. 15. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The function of Chairman of the Supervisory Board shall not be remunerated.

In the event of tie within the Supervisory Board, the Chairman of the Supervisory Board shall have a casting vote.

The Supervisory Board will meet upon call by its chairman or upon call of at least one quarter of its members. The meetings of the Supervisory Board shall be convened with eight (8) days prior notice, by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author except for urgency in which case the meetings may be convened with a shorter notice and, if required by the circumstances, even without any delay. The convening notice will be accompanied with adequate and available information on all the items of the agenda.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his/her absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

The Supervisory Board shall meet at least once (1) every three months.

Any member may be represented at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, any other member of the Supervisory Board as his/her proxy, without limitations as to the number of proxies received by the same person., The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Supervisory Board may also take written resolutions. Such written resolutions, signed by all members of the Supervisory Board, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. It can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

If needed, the Supervisory Board can set up ad hoc working committees (comités d'étude ad hoc) such as an audit committee, a remuneration committee and/or a strategic committee, composed of members of the Supervisory Board, to work on any questions put before them.

The general meeting of Shareholders may appoint one or more censors, being a natural or a legal person, who assist/s the Supervisory Board in its work. The censors attend the meetings of the Supervisory Board without having the right to participate in the a deliberations and have a general advisory role to the Supervisory Board, the latter not being bound

by to its advice and/or recommendations. The general meeting of Shareholders determines the duration of the censors's office, the specific missions being entrusted to them and their possible remuneration. The censors are held by the same duty of confidentiality as the members of the Supervisory Board and are revocable at any time by a decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 16. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman and by a member of the Supervisory Board or by the secretary.

Chapter IV - General meeting of the shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of article 10 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Law, it shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Manager only.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the second Monday of July at 3.00 p.m. CET.

If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings or Class meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Any Shareholder of the Company may participate at any general meeting by conference call, vision conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting of the said general meeting can hear and speak to each participant, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, the participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 20. Notice. The Shareholders shall meet upon a notice by the Manager or the Supervisory Board (whether the meeting is convened at the Manager's, the Supervisory Board's or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least 8 calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a Shareholder.

A Shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

Art. 22. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders may elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting of the Shareholders.

Art. 23. Adjournment. The Manager may at any time during a general meeting of Shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

Art. 24. Vote. The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by Law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present and voting, subject to Article 19.

Art. 25. Amendment of these Articles. At any general meeting of the Shareholders convened in order to amend the Articles of the Company, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding Shares having the right to vote.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented and having the right to vote, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V - Financial year

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on 1st April and closes on 31st March of the following year.

Art. 28. Adoption of financial statements. Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the Shareholders. The annual general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager.

After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders on a pro rata basis.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of Shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another form of company. The Supervisory Board shall designate one or more administrators who shall remain in office until the Shareholders' meeting shall have validly resolved on the issues of its agenda.

The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Chapter VII - Definitions

Art. 30. Definitions. In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles: the present articles of incorporation.

Business Day: any day other than a Saturday on which banks are open for business in Luxembourg.

Company: TYROL ACQUISITION 1 & Cie S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Law: the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Limited Shareholder(s): the Shareholder(s) holding Ordinary Shares.

Manager: TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l., the Unlimited Shareholder (associé-commandité) of the Company holding the Unlimited Share.

Ordinary Shares: the ordinary shares of class A and of class B of the Company held by the Limited Shareholder(s).

Register: the register of Shares of the Company. Shareholder(s): each or all of the holders of Ordinary Shares, and the Unlimited Shareholder.

Shares: together and each of the Ordinary Shares and the Unlimited Share(s)

Unlimited Share(s): the Unlimited Share(s) held by the Unlimited Shareholder(s) of the Company.

Chapter VIII - Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»
There being no other business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 173,000.- Euro.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Followed by a French translation:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinkcx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TYROL ACQUISITION 1 & Cie S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 10 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 décembre 2006, numéro C 2276 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.670 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte par M^e François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg, président, qui a nommé comme secrétaire M^e Thomas Roberdeau, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu M^e Mathilde Lattard, maître en droit, comme scrutateur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

(I) Que l'assemblée a pour objet de prendre des résolutions sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de la valeur nominale de chaque Action Ordinaire émise dans la Société de dix euros (€ 10,-) à un euro (€ 1,-) en divisant chaque action par dix (10) de sorte que le capital social émis de la Société est représenté par trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (39.990) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune, toutes étant souscrites par les Actionnaires Ordinaires actuels recevant dix (10) nouvelles Actions Ordinaires pour chaque Action Ordinaire ancienne.

2. Création de deux classes d'Actions Ordinaires dans la Société par (i) la reclassification de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (39.990) Actions Ordinaires en trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (39.990) Actions Ordinaires de Classe A, ayant les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts modifiés selon les points suivants de l'ordre du jour et (ii) augmentation du capital social émis de la Société à seize millions quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante Euros (€ 16.491.950,-) par l'émission de douze millions soixante-seize mille quatre cent trois (12.076.403) Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires et quatre millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent quarante-sept (4.375.547) Actions Ordinaires de Classe B supplémentaires, ayant une valeur nominale et un prix de souscription de un Euro (€ 1,-) chacune, ayant les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts modifiés selon les points suivants de l'ordre du jour; souscription à ces actions nouvelles et supplémentaires par les souscripteurs décrits ci-après; paiement du prix de souscription par apport en numéraire; émission des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B supplémentaires et allocation du montant de seize millions quatre cent cinquante et un mille neuf cent cinquante Euros (€ 16.451.950,-) au compte capital social de la Société.

Souscripteurs	Nombre d'actions	Classe D'actions	Prix de souscription total en Euros
TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l.	9.789.650	A	9.789.650,-
CHARTERHOUSE TVC Sarl	2.286.753	A	2.286.753,-
ANTIN PARTICIPATION 5 SAS	59.988	B	59.988,-
CDC INFRASTRUCTURE	3.955.628	B	3.955.628,-
TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), Ltd	62.259	B	62.259,-
TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), Ltd	45.720	B	45.720,-
MAC EQUITY HOLDINGS, LLC	11.998	B	11.998,-
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED - ICIL	119.977	B	119.977,-

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2007 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	36.737	B	36.737,-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	41.266	B	41.266,-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	18.630	B	18.630,-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	23.344	B	23.344,-
Total	16.451.950		16.451.950,-

Participation des nouveaux actionnaires à l'assemblée.

3. Approbation du transfert de dix (10) Actions Ordinaires de Classe A de M. Matthias Calice à TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l. par les autres actionnaires de la Société.

4. Modification de la fin de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 mars et de la date de l'assemblée générale annuelle du second mardi d'avril au second mardi de juillet.

5. Prise de connaissance de la lettre de démission de M. John Viola, M. Tanguy Serra et Mme Ingrid Moinet du Conseil de Surveillance de la Société avec effet à la date des présentes et nomination des personnes suivantes en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance avec effet à la date des présentes: M. Philippe Costeletos, M. Jean-Rémy Roussel, M. Bernard Attali, M. Jean-Baptiste Brian, M. Emmanuel Lejay, M. Jean Bensaïd, M. Guillaume Cadiou et M. Lionel Giacomotto, pour une période de trois ans se terminant immédiatement après les résolutions des Actionnaires statuant sur les comptes du troisième exercice social qui seront clôturés après la date de l'assemblée des Actionnaires les ayant nommés.

6. Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations à l'annexe 1 afin, entre autres, d'intégrer les résolutions prises sous les points 1 à 5 de l'ordre du jour.

(II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants resteront annexées au présent acte.

(II) Qu'il ressort de la liste de présence que toutes Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que le quorum requis par la loi et les statuts de la Société est atteint et que l'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée a pris les résolutions à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire la valeur nominale de chaque Action Ordinaire émise dans la Société de dix euros (€ 10,-) à un euro (€ 1,-) en divisant chaque action par dix (10) de sorte que le capital social émis de la Société est représenté par trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (39.990) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune et par une Action de Commandité d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).

Deuxième résolution

Il est décidé de créer deux classes d'Actions Ordinaires dans la Société par (i) la reclassification des trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (39.990) Actions Ordinaires existantes en trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (39.990) Actions Ordinaires de Classe A ayant les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts modifiés conformément aux points de l'ordre du jour et (ii) d'augmenter le capital social émis de la Société à seize millions quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante Euros (€ 16.491.950,-) par l'émission de douze millions soixante-seize mille quatre cent trois (12.076.403) Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires et quatre millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent quarante-sept (4.375.547) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale et un prix de souscription de un Euro (€ 1,-) chacune ayant les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts modifiés conformément aux points de l'ordre du jour.

Il est noté que les actionnaires existant renoncent à leur droit préférentiel de souscription par rapport à la présente émission d'actions.

A la suite de quoi, les souscripteurs mentionnés ci-dessous, représentés par M^e François Felten en vertu d'une procuration (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui) ont souscrit aux actions aux actions nouvelles additionnelles tel que mentionné dans le tableau ci-dessous.

Souscripteurs	Nombre d'actions	Classe D'actions	Prix de souscription total en Euros
TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l.	9.789.650	A	9.789.650,-
CHARTERHOUSE TVC Sarl	2.286.753	A	2.286.753,-
ANTIN PARTICIPATION 5 SAS	59.988	B	59.988,-
CDC INFRASTRUCTURE	3.955.628	B	3.955.628,-
TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), Ltd	62.259	B	62.259,-

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), Ltd	45.720	B	45.720,-
MAC EQUITY HOLDINGS, LLC	11.998	B	11.998,-
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED - ICIL	119.977	B	119.977,-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2007 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	36.737	B	36.737,-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	41.266	B	41.266,-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	18.630	B	18.630,-
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	23.344	B	23.344,-
Total	16.451.950		16.451.950,-

Le prix de souscription total des nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et des nouvelles Actions Ordinaires de Classe B d'un montant de seize millions quatre cent cinquante et un mille et neuf cent cinquante Euros (€ 16.451.950,-) est payé par un apport en numéraire.

Preuve de l'intégralité du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

A la suite de quoi, les actionnaires ont décidé d'émettre douze millions soixante-seize mille quatre cent trois (12.076.403) Actions Ordinaires de classe A supplémentaires et quatre millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent quarante-sept (4.375.547) Actions Ordinaires de classe B supplémentaires et d'allouer le montant de seize millions quatre cent cinquante et un mille neuf cent cinquante Euros (€ 16.451.950,-) au compte du capital social de la Société.

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'approuver le transfert de dix (10) Actions Ordinaires de classe A de M. Matthias Calice à TYROL ACQUISITION 1 S.à r.l.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier la fin de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 mars et de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de second mardi d'avril au second mardi de juillet.

Cinquième résolution

Il est décidé de prendre acte des démissions de M. John Viola, M. Tanguy Serra et Mme Ingrid Moinet du Conseil de Surveillance de la Société avec effet à la date des présentes et de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance avec effet à la date des présentes toutes pour une période de trois ans se terminant immédiatement après les résolutions des Actionnaires statuant sur les comptes du troisième exercice social qui seront clôturés après la date de l'assemblée des Actionnaires les ayant nommés:

- M. Philippe Costeletos, né à New York - USA, le 20 juin 1965 ayant son adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP Stirling Square 5-7 Carlton Gardens London SW1YAD
- M. Jean-Rémy Roussel, né à Lille (France) le 8 février 1966 ayant son adresse professionnelle à, TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP Stirling Square 5-7 Carlton Gardens London SW1YAD
- M. Bernard Attali, né à Alger (Algérie) le 1^{er} novembre 1943 ayant son adresse professionnelle à 2 rue Villersexel Paris,
- M. Jean-Baptiste Brian, né à Paris (14e) le 21 mai 1978 ayant son adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP Stirling Square 5-7 Carlton Gardens London SW1YAD,
- M. Emmanuel Lejay, né à Antony (92) (France) le 13 octobre 1966, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Buffon 78150 Le Chesnay France,
- M. Jean Bensaïd, né à Orléansville (Algérie) le 29 juin 1961 ayant son adresse professionnelle à 1, rue de l'Ancienne Mairie 92100 Boulogne Billancourt France,
- M. Guillaume Cadiou, né à Lons-Le-Saunier (France) le 27 septembre 1977 ayant son adresse professionnelle à 37 bis, rue du Colisée 75008 Paris et,
- M. Lionel Giacomotto, né à Paris (16e) le 25 avril 1965, ayant son adresse professionnelle à 27 Addison Gardens London W140DP.

Sixième résolution

Il est décidé de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} : Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1. Forme, Dénomination Sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de TYROL ACQUISITION 1 & Cie S.C.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou produits dérivés de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme, et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité démissionne ou est révoqué comme Gérant, liquidé, déclaré en faillite ou incapable à continuer son commerce.

Dans des circonstances pareilles, l'Article 29 s'appliquera.

Chapitre II: Capital social, Droits aux Distributions attachés aux Actions, Rachat d'Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital émis et entièrement souscrit de seize millions quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante Euros (€ 16.491.950,-), représenté par douze millions cent seize mille trois cent quatre-vingt-treize (12.116.393) actions ordinaires de classe A et quatre millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent quarante-sept (4.375.547) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-).

Les actions ordinaires de class A et les actions ordinaires de classe B confèrent toutes les mêmes droits, privilèges, restrictions et obligations mentionnés dans les présents Statuts.

Art. 6. Bénéfices Nets, Réserve Légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions.

6.1 Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

6.2 Des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent seront déduits et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

6.3. Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

6.4. Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Forme des Actions; Certificats; Transfert d'actions.

7.1. Toutes les Actions émises seront uniquement nominatives.

7.2. Toutes les Actions de la Société seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur, son siège social, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe à laquelle elles appartiennent.

7.3. Des certificats d'Actions seront émis seulement à la demande des Actionnaires et seront signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit facsimile.

Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société (s'il y en a) accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au Registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action de la Société. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou d'une nue-propriété et d'un usufruit ou d'un gage ou d'une saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à l'Action concernée, jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les propriétaires communs ou nu-propriétaires et usufruitiers ou garants et garantis ou créanciers saisissants et Actionnaires saisis vis-à-vis de la Société.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'Action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties (y compris l'indemnisation) que la Société déterminera sous réserve des conditions légales applicables.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés pour des nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

7.4. La Société peut racheter les Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la Loi.

7.5. Sauf dispositions contraires de la Loi, les transferts d'Actions ne peuvent être réalisés que moyennant l'agrément du Conseil de Surveillance donné conformément aux dispositions de l'article 15.

Tout Actionnaire qui entend transférer une partie ou l'intégralité des Actions qu'il détient dans la Société doit notifier son intention de procéder à un tel transfert par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Conseil de Surveillance. La notification doit indiquer le nombre d'Actions objet du transfert, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de la cession, et l'Actionnaire souhaitant transférer ses Actions doit rapporter la preuve de la réalité d'une offre ferme d'un cessionnaire d'acquiescer lesdites Actions.

La décision du Conseil de Surveillance d'accorder ou de refuser son agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Actionnaire qui entend céder ses Actions dans un délai de trois mois à compter de la notification initiale par l'Actionnaire qui entend céder ses Actions.

Dans l'hypothèse où l'agrément est refusé par le Conseil de Surveillance, les Actions devant être transférées pourront être transférées à une ou plusieurs personnes proposées par le Conseil de Surveillance aux conditions fixées dans la notification initiale ou selon toutes autres conditions acceptées par le Conseil de Surveillance et l'Actionnaire qui entend céder ses Actions.

Chaque transfert d'Actions sera considéré comme nul et de nul effet et n'aura aucun effet vis-à-vis de la Société ou des tiers si la procédure décrite ci-dessus n'est pas respectée. Dans ce cas, le Gérant n'est pas autorisé à inscrire le cessionnaire comme nouvel actionnaire dans le Registre.

Art. 8. Responsabilité du Gérant et de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité sera solidairement et conjointement responsable pour tous les engagements de la Société qui ne peuvent pas être couverts avec les biens de la Société.

Les Actionnaires Ordinaires devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société d'aucune manière ou dans aucune capacité que ce soit, sauf pour l'exercice de leur droit en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ils seront dans cette capacité, sans préjudice quant aux autres engagements à la Société, seulement responsables pour le paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission des Actions qu'ils souscrivent et détiennent.

Chapitre III: Gestion, Conseil de Surveillance

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par TYROL ACQUISITION 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dans sa capacité de seul Actionnaire Commandité (l'«associé-commandité») de la Société (ci-après le «Gérant»).

Le Gérant ne pourra être éliminé de sa capacité de gérant de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, de secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, auront les pouvoirs et devoirs leur assignés par le Gérant.

Art. 11. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires dûment autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 12. Conflit d'intérêt et indemnisations. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs, ou fondés de pouvoir ou actionnaires du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire. L'administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

La Société indemniserà le Gérant et tout partenaire, directeur, ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de partenaire, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande du Gérant, partenaire, directeur, ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour

négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 13. Conseil de surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé de huit membres, dont un président, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs déterminés par la Loi.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant lui soumettra et ratifiera les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi applicable ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 14. Election. Les membres du conseil de surveillance de la Société sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de la décision des Actionnaires statuant sur les comptes du troisième exercice social qui sera clos après la date de leur élection.

Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être écartés à tout moment, avec ou sans motifs, par résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le nombre total de membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Gérant devra immédiatement convoquer une assemblée des Actionnaires de façon à combler ce poste vacant.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira aussi un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Les fonctions du Président du Conseil de Surveillance ne feront pas l'objet d'une rémunération.

En cas de partage des voix au sein du Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance aura une voix prépondérante.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation de son président ou à la demande d'au moins un quart de ses membres.

Les réunions du Conseil de Surveillance seront convoquées avec un préavis de huit (8) jours, par lettre, télégramme, lettre faxée ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur sauf en cas d'urgence où elles pourront être convoquées dans un délai plus court voire, si les circonstances le justifient, sans délai. La convocation sera accompagnée des éléments d'information adéquats et disponibles sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore à la majorité des présents à cette réunion.

Le Conseil de Surveillance se réunira au moins une (1) fois au cours de chaque trimestre.

Tout membre pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, télégramme, lettre télécopiée ou tout autre moyen de transmission assurant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, par un autre membre du Conseil de Surveillance, sans que le nombre de mandats reçus par une même personne soit limité.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par téléphone ou par des moyens de communication analogues permettant à toutes les personnes participantes de communiquer simultanément entre elles. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Surveillance pourra également prendre des résolutions écrites. Ces résolutions écrites, signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont adéquates et valides comme si elles avaient été approuvées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

En tant que de besoin, le Conseil de Surveillance a la possibilité de constituer des comités d'étude ad hoc tels qu'un comité d'audit, un comité des rémunérations et/ou un comité stratégique, composés de membres du Conseil de Surveillance, pour instruire les questions dont il est saisi.

L'assemblée générale des Actionnaires peut désigner un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, qui assisteront le Conseil de Surveillance dans ses travaux. Les censeurs assistent aux séances du Conseil de Surveillance sans voix délibérative et exercent une mission générale de conseil auprès du Conseil de Surveillance, sans que ce dernier ne soit tenu par les avis et/ou recommandations émis. La durée des fonctions des censeurs, les missions spécifiques qui

peuvent leur être confiées, et leur rémunération éventuelle sont déterminées par l'assemblée générale des Actionnaires. Les censeurs sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité que les membres du Conseil de Surveillance et sont révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par tout membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire.

Chapitre IV: Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 10 et quant à tous les autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu des présents Statuts et sans préjudice quant à son pouvoir général de par la Loi, elle a le pouvoir pour adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts avec le consentement du Gérant seul.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le deuxième lundi du mois de juillet à 15h00 heure locale.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales ou des assemblées de Classe, à tel lieu et heure qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social l'exigent.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à toute assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de ladite assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de ladite assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de ladite assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 20. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que cette réunion soit convoquée à l'initiative du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins 8 jours avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre des Actionnaires.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication et garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, telle personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire cette preuve de mandat lorsque le Gérant l'exigera.

Art. 22. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur devant être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ils constituent le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Ajournement. Le Gérant peut à tout moment durant une assemblée générale des Actionnaires ajourner cette réunion de quatre semaines. Il doit l'ajourner si les Actionnaires représentants au moins un cinquième du capital social le requièrent ainsi.

Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution préalablement approuvée.

L'assemblée générale des Actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire statutaire, les procurations régulièrement déposées en vue de la réunion resteront valides pour l'assemblée ajournée.

Art. 24. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire légale ou statutaire, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votant, sous réserve de l'Article 17.

Art. 25. Modification des présents Statuts. Lors de toute assemblée générale des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts de la Société, y compris son objet social, ou pour prendre une décision sur des sujets pour lesquels la Loi exige que soient remplies les conditions nécessaires pour la modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins la moitié de toutes les Actions ayant le droit de vote émises et en circulation.

Si la condition de quorum n'est pas respectée, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la Loi. Chacun de ces avis devra reproduire l'ordre du jour et spécifier la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote et sous réserve qu'aucune résolution n'est valablement adoptée sans l'approbation par le Gérant.

Sauf disposition contraire statutaire, toute procuration régulièrement déposée pour la première assemblée restera valide pour la seconde assemblée.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront assignés par le Gérant.

Chapitre V: Exercice social, Reviseurs d'entreprises

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de chaque année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge du Gérant et l'allocation des bénéfices de la Société en conformité avec ces Statuts.

Chapitre VI: Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des Actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf disposition contraire légale et sujet à l'accord du Gérant.

Si la Société était dissoute, la liquidation serait effectuée par le Gérant.

Après paiement ou suite à la création de provisions suffisantes pour toutes les dettes et charges de la Société et dépenses de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués aux Actionnaires au pro rata. En cas de dissolution, de faillite ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque pour une autre raison il est impossible pour le Gérant d'agir, alors la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette hypothèse, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des Actionnaires afin de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou pour changer la forme de la Société. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs gérants qui resteront en fonctions jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires aura valablement délibéré sur tous les points à son ordre du jour.

Les devoirs des gérants consisteront dans l'exécution d'actes urgents et d'actes ordinaires d'administration.

Les gérants sont seulement responsables pour l'exécution de leur mandat.

Chapitre VII: Définitions

Art. 30. Définitions. Dans les présents Statuts, les termes suivants auront la signification suivante exposée ci-dessous:
Action(s) de Commandité: l'Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant de la Société.

Actions Ordinaires: les actions ordinaires de classe A et de classe B de la Société détenues par le (les) Actionnaire(s) Commanditaire(s).

Actionnaire(s): chacun ou tous les titulaires d'Actions Ordinaires et l'Actionnaire Commandité.

Actionnaire(s) Commanditaire(s): le(s) Actionnaire(s) titulaire(s) d'Actions Ordinaires.

Actions: ensemble et chacune des Actions Ordinaires et de l'Action de Commandité.

Gérant: TYROL ACQUISITION 1 S.à r.l., l'associé commandité de la Société détenant l'Action de Commandité.

Jour Ouvrable: tout autre jour qu'un samedi, dimanche ou un jour durant lequel les banques commerciales situées à Luxembourg sont de manière générale fermées au commerce.

Loi: la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Registre: le registre d'actions de la Société.

Société: TYROL ACQUISITION 1 & Cie S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Statuts: les présents Statuts.

Chapitre VIII: Droit applicable

Art. 31. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à cent soixante-treize mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite de ce procès-verbal, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Felten, T. Roberdeau, M. Lattard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 157s, fol. 74, case 7. — Reçu 164.519,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 21 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063793/242/905.

(070067080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Applex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.162.

EXTRAIT

Maître Jim Penning, avocat à la Cour, a démissionné le 19 mars 2007 de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait conforme

s. J. Penning

Référence de publication: 2007064095/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 31.035.

Le bilan 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

LA LUXEMBOURGEOISE

Signature / Signature

Un Directeur / Un Administrateur

Référence de publication: 2007063934/2198/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04521. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

DL AUDIT Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 70.505.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007064016/227/12.

(070067316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Insight Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007064092/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06248. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Nord Est Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 69.705.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007064075/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05188. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

MSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 85.349.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Esch-sur-Alzette en date du 25 avril 2007

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Manuela Gietz en tant qu'administrateur de la société.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de Madame Manuela Gietz démissionnaire, Monsieur Jan-Peter Seligson né le 26 décembre 1980 à Luxembourg et demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent.

Le mandat du nouvel administrateur, Monsieur Jan-Peter Seligson, expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

L'assemblée générale décide de déléguer la gestion journalière et administrative avec les pouvoirs les plus étendus dans ce domaine, à Monsieur Jan-Peter Seligson né le 26 décembre 1980 et demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent.

Signature.

Référence de publication: 2007064128/680/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Icmos (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007064077/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05166. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Anderson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.017.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007064091/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06249. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

SBM Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 86.540.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2007

«Cinquième résolution

Les actionnaires constatent que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Ils décident à l'unanimité de prolonger les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- 1) Monsieur Marinho Da Silva, 12, rue Jean-Pierre Hippert, L-5834 Hesperange,
- 2) Monsieur Manuel Marques Barnabe, L-4907 Bascharage, 14, rue Jean Nicolas Schumacher,
- 3) Madame Stella Battista, 25, rue du Cimetière, L-5712 Aspelt.

Est commissaire aux comptes: SOFINTER GESTION S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.»

Hesperange, le 16 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007063879/820/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.
